



N° 2024_047

AFFAIRES SCOLAIRES – Modification des rythmes scolaires - Approbation et autorisation de signer

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le vendredi 24 mai 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 3 juin 2024 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Christine ADRIAN, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Isabelle BRIARD, Sylvie CLERC, Éric DODET, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Jean-Luc FOURNIER, Sébastien GALERON, Joël GIRARD, Bruno GUITTARD, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Carl LEQUERTIER, Florence MARQUES DA SILVA, Charline MARTINEAU, Jean-Marc MASSE, Dominique RENAULT, Marie-Françoise QUERE.

En exercice : 21
Quorum : 11
Présents : 21
Votants : 21

Secrétaire de séance : Valérie LABOUACHRA

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune ;

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu les articles D521-10 ; D521-12 du code de l'éducation ;

Vu le Projet Educatif Territorial du 30 Mai 2024 ;

Vu le compte-rendu du conseil d'école maternelle approuvant l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours en date du 14 Mai 2024 ;

Vu le compte-rendu du conseil d'école élémentaire approuvant l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours en date du 14 Mai 2024 ;

Considérant le vote des Parents d'Elève à savoir : participation au vote 77,85% - pour les 4 jours 62,3% - Pour les 4,5 jours 37,7% - Abstention 5,2%.

Considérant le vote du Personnel Communal à savoir : participation au vote 100% - pour les 4 jours 78,6% - Pour les 4,5 jours 21,4% - Abstention 30%

Considérant le vote des Présidents d'Associations à savoir : participation au vote 33,33% - pour les 4 jours 50% - Pour les 4,5 jours 50% - Abstention 7,7%.

M. le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

DE DEROGER à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques concernées ;

D'APPROUVER l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours dès septembre 2024 ;

DE PROPOSER au directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) l'organisation de la semaine scolaire comme suit : pour les maternelles : 8h45 – 11h45 / 13h30 – 16h30 et pour les primaires : 8h30 – 11h45 / 13h45 – 16h30 ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à mettre en œuvre l'ensemble de ces modifications et à signer tous les documents afférents à ce changement de rythme scolaire.

Résultats des votes :

POUR : 13

CONTRE : 3

ABSTENTION : 5

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Pour extrait certifié conforme
A Saint-Ay, le 07 JUIN 2024

Le Maire,

Frédéric CUILLERIER



Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le 07 JUIN 2024
Et de l'affichage le 07 JUIN 2024

Le secrétaire de séance, Valérie LABOUACHRA

